



Déclaration FSU CTSD 26 janvier 2018

Année après année, nous ne cessons de dénoncer l'insuffisance de moyens dans l'éducation. La prochaine rentrée dans les collèges du Loiret ne fera malheureusement pas exception. En effet, le département, qui va accueillir 305 collégiens de plus à la prochaine rentrée, ne bénéficie que de 75 heures de dotation supplémentaire !

Ainsi le nombre d'heures d'enseignement par élève (H/E) diminue puisqu'il était de 1,267 cette année et ne sera plus que de 1,257 à la rentrée 2018.

De plus, malgré l'augmentation du seuil des effectifs des divisions de 3^{ième}, sauf dans les 2 collèges REP+, le département est contraint de supprimer 2 divisions par rapport à cette année.

Les effectifs en classe de 3^{ième} pourront donc atteindre 26 élèves en REP, 29 élèves dans les collèges classés défavorisés et même jusqu'à 30 élèves dans les autres collèges !

Jusqu'où cela ira-t-il ?

La moyenne des effectifs par classe ne cesse d'augmenter et sera de 25,54 élèves par division.

Certes le Loiret va connaître l'ouverture de 3 nouvelles ULIS afin de répondre aux nombreux besoins, mais on peut s'interroger non seulement sur la capacité de certains établissements à inclure des élèves de classe ULIS et/ou UPE2A, mais aussi sur les conditions et donc la qualité de ces inclusions lorsque le seuil est atteint voir dépassé !

Par ailleurs dans certains établissements, la configuration et la taille des locaux pose aussi problème, notamment en termes de sécurité lorsque, pour accueillir 30 collégiens dans une salle, il faut rajouter une table double devant la deuxième porte qui est une issue de secours.

Nous regrettons aussi que la chorale ne fasse l'objet de l'attribution que d'une heure dans la DGH au lieu de 2 heures. Les établissements sont donc contraints soit de puiser dans la marge d'autonomie, ce qui exacerbe la mise en concurrence des disciplines, soit de dévoyer le régime indemnitaire (IMP) puisqu'il s'agit de face à face pédagogique.

Les prévisions d'augmentation des effectifs à l'horizon 2022 dans le département ne laissent présager aucune amélioration des conditions d'études des collégiens et par voie de conséquences des conditions de travail des personnels si les moyens octroyés au département ne sont pas en adéquation.

Les personnels sont las de l'inexorable dégradation des conditions d'exercice de leur métier, que ne font qu'aggraver l'insuffisance des moyens et la succession de réformes anti-pédagogiques.